

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Nord-Toulois

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**Institutions et vie
politique ?
Exercice des mandats
locaux 5.6
N° 2026-04**

<p>OBJET Indemnités de fonction maire et 1 er adjoint</p>

NOTA. Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 21 mars 2026
Le Maire, Patrice POIREL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2024 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que M. ou Mme le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

M. ou Mme le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants à compter du 21 mars 2026 :

Commune de MARTINCOURT
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Martincourt étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrice POIREL, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : MALMANCHE André

Etaient excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. ayant obtenu la majorité des suffrages, GROSSE Charlotte a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire



- maire : 17.03% de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027)
- 1^{er} adjoint : 7.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027)

- Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65311 du budget communal.
- PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM PRENOM	FONCTIONS	% de l'indice 1027	MONTANT BRUT MENSUEL au 01/01 /2026
POIREL Patrice	Maire	17.03	700.02
DELAIRE Philippe	1 ^{er} Adjoint	7.3	300.07

Vote : Pour : 5
Abstention : 1

La secrétaire



Pour extrait conforme,
A Martincourt, le 27 mars 2026
Le Maire,
P.POIREL



Tableau récapitulatif des indemnités

Arrondissement : Toul
Canton : Domèvre-en-Haye
Commune : Martincourt

Tableau récapitulatif des indemnités

(article 78 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002- article L2123-20-1 du CGCT)

Population (au dernier recensement) : 94 habitants

1 MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + indemnité du premier adjoint ayant
délégation : 1602,70€/mois

2 INDEMNITES ALLOUEES

A.MAIRE

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut)	Majoration éventuelle	Total en %
POIREL Patrice 43,68%	17,03	néant	43,68

B Adjoints au Maire avec délégation

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut)	Majoration éventuelle	Total en %
DELAIRE Philippe18,72%	7,3	néant	18,72

Enveloppe globale : 62,4%

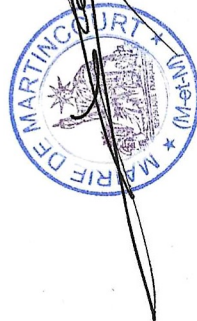


Tableau des indemnités de Fonction du Maire et des Adjointes
Délibération du 27 mars 2026

Fonction	Nom	Taux appliqué indice brut 1027	Montant mensuel brut	Montant annuel brut	%/Total annuel
Maire	POIREL Patrice	17,03%	700,02 €	8 400 €	70%
1er adjoint	DELAIRE Philippe	7,30%	300,07 €	3 601 €	30%
	Total		1 000,09 €	12 001 €	

Montant voté au budget 2026 : 12100€

Certifié exact
Le Maire



[Handwritten signature]

